

**Motion Pierre Volet et consorts – Des dépenses parcimonieuses et des investissements judicieux dans le domaine social**

*Texte déposé*

Dans son document « Concepts et normes de calcul de l'aide sociale », la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) recommande les montants suivants pour le forfait d'entretien d'un ménage :

**B.2.2 Montants recommandés pour le forfait pour l'entretien d'un ménage à partir de 2017\***

Taille du ménage	Echelle d'équivalence	Forfait ménage/ mois en francs à partir de 2017	Forfait pers./ mois en francs à partir de 2017
1 personne	1.00	986.–	986.–
2 personnes	1.53	1'509.–	755.–
3 personnes	1.86	1'834.–	611.–
4 personnes	2.14	2'110.–	528.–
5 personnes	2.42	2'386.–	477.–
par personne supplémentaire		+200.–	

\* Le forfait pour l'entretien 2017 correspond au forfait pour l'entretien 2013 et aux modifications des normes décidées au 01.01.2016. L'adaptation au renchérissement de 0.4% au 01.01.2015 n'a pas été reprise. En 2017, le montant destiné à couvrir les besoins de base des prestations complémentaires à l'AVS/AI ne sera pas adapté, par conséquent, le forfait pour l'entretien de l'aide sociale ne connaîtra pas d'adaptation au renchérissement.

Comme spécifié dans ce document « Le principe des montants forfaitaires permet aux bénéficiaires de gérer eux-mêmes leurs revenus et d'en assumer la responsabilité. »

Or, le canton de Vaud est nettement plus généreux avec ses forfaits. Selon le barème, le Revenu d'insertion (RI) en annexe du règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action vaudoise (RLSAV), les montants suivants sont octroyés :

## BAREME RI

### FORFAIT : entretien et intégration sociale

Taille du ménage	Forfait par mois
1 personne	1'110.--
2 personnes	1'700.--
3 personnes	2'070.--
4 personnes	2'375.--
5 personnes	2'660.--
6 personnes	2'910.--
7 personnes	3'160.--
personne supplémentaire	+ 250.--

Supplément de Fr. 200.-- par personne dès la troisième personne âgée de 16 ans révolus dans le ménage (art. 22 al. 1, let. b et 28).

### FORFAIT : frais particuliers

Fr. 50.-- pour une personne seule

Fr. 65.-- pour un couple

Fr. 65.-- pour une famille monoparentale

### FORFAIT : entretien jeunes adultes 18-25 ans (art. 31 al. 2bis LASV)

Fr. 789.--

Supplément forfaitaire Fr. 197.--

Ces montants font du canton de Vaud (ex aequo avec le Liechtenstein) le canton qui octroie les montants les plus hauts en termes de forfait d'entretien. En comparaison pour une personne seule : Genève octroie 977 francs, Zurich 986 francs et Berne 977 francs, alors que Vaud octroie 1110 francs.

A la lumière de ces informations la motion demande la modification des forfaits d'entretien en annexe du RLASV afin de les faire correspondre aux recommandations du CSIAS.

Les sommes ainsi épargnées pourraient être réinvesties dans des programmes d'aide à la réinsertion professionnelle afin que leurs bénéficiaires puissent retrouver plus rapidement leur indépendance financière.

### Commentaire(s)

Le canton de Vaud fait du « Vaud finish », il a un forfait supérieur aux normes CSIAS. Afin d'assurer la pérennité du filet social et par égard pour les contributeurs finançant ces mesures, le canton devrait privilégier des mesures efficaces pour la réinsertion. En effet, au vu des normes publiées par la Conférence suisse des institutions d'actions sociales, il ne fait aucun doute que des économies pourraient être réalisées sur les forfaits d'entretien du RI.

Les montants ainsi épargnés pourraient être utilisés dans des mesures d'insertion professionnelle qui permettraient à leurs bénéficiaires de retrouver plus vite une indépendance financière. L'idée étant d'investir davantage dans la formation.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Pierre Volet  
et 29 cosignataires*

### *Développement*

**M. Pierre Volet (PLR) :** — Ma motion vise à ramener les forfaits pour l'entretien d'un ménage à des tarifs comparables à ceux d'autres cantons, comme c'est expliqué dans le texte déposé. On voit que même le canton de Genève, un canton très social, contribue pour des montants très inférieurs à ceux que l'on pratique dans notre canton.

Le but de mon intervention n'est pas de diminuer les aides, mais de mieux les répartir. Nous devons absolument encourager les personnes à retrouver du travail le plus vite possible, comme cela se fait avec le Revenu d'insertion (RI) pour les jeunes, afin d'optimiser leur insertion, qui est le meilleur moyen pour sortir du social. Je me réjouis de débattre en commission.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**